

**Assemblée générale**

Soixante-neuvième session

86^e séance plénière

Mardi 5 mai 2015, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 123 de l'ordre du jour (suite)**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres****Projet de résolution (A/69/L.60)**

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu son débat sur le point 123 de l'ordre du jour et ses sous-points a) à y) à sa 48^e séance plénière, le 11 novembre 2014.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.60, intitulé « Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.60?

Le projet de résolution A/69/L.60 est adopté (résolution 69/277).

Le Président (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'adoption de la Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales (résolution 69/277). Je remercie les États Membres pour

leur participation et leur contribution constructives aux négociations relatives à la Déclaration.

La Déclaration est une mesure importante pour développer et renforcer le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Elle souligne le rôle important joué par les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Elle souligne également qu'il est d'une importance stratégique de renforcer ces partenariats afin de promouvoir les avantages relatifs des unes et des autres et leur complémentarité.

La Déclaration tombe à point nommé, étant donné nos travaux en cours en vue de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Elle réaffirme notre volonté de renforcer la coopération internationale pour venir à bout des problèmes de développement durable persistants. Je me félicite de l'appui unanime apporté à la Déclaration, car cette question est l'une de mes grandes priorités pour la présente session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 123 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 10.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-12972(F)



Document adapté

Merci de recycler

